

Décision

Générale

colonial

Décision n° 209 du 1er avril 1942 :

n° 209

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 avril 1942

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1942

Date du numéro

30 avril 1942

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de repos d'une durée d'un mois valable pour compter du 1 er avril 1942 et pour Djibouti est accordé au brigadier planton de 1re classe Djama Hassan en service au Gouvernement.